



LOCATION & ACHAT DES EQUIPEMENTS

(Uniquement pour le football américain)

- Le club offre la possibilité à toutes les catégories de louer le casque et l'épaulière.

TARIFS DES LOCATIONS 2025-2026

EQUIPEMENT	CASQUE	EPAULIERE
PRIX DE LA LOCATION	40,00 €	40,00 €

TARIFS DES CAUTIONS 2025-2026

EQUIPEMENT	CASQUE	EPAULIERE	PIECES DETACHEES
PRIX DE LA CAUTION	200,00 €	200,00 €	15,00 €

Le club fournit à chaque rencontre le maillot de match (A rendre immédiatement après la rencontre)

Le pantalon de match est quant à lui à la charge du joueur (U15 – U18)

Cependant, le club vend un KIT tout compris au prix coutant de 50 € regroupant :

- Pantalon de match noir protections intégrées
- Ceinture noire
- Protège-dent

Pour la location d'une épaulière, le maillot d'entraînement est fourni, celui-ci devra être restitué en fin de saison. **Possibilité d'achat au prix de 30€.**



Aucun matériel ne sera remis sans paiement immédiat



FICHE EQUIPEMENT

(Uniquement pour le football américain)

☐ SENIOR ☐ U18 ☐ U15

Nom : Prénom :

Numéro d'épaulière :

Numéro de casque :

Marque d'épaulière :

Marque casque :

Le club des Météores de Fontenay-sous-Bois prête l'équipement (Casque et épaulière) dans la limite de ses stocks contre la remise de deux chèques de caution de 400 € et 15 € chacun à l'ordre de : **USF FOOTBALL AMERICAIN**.

Cet équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison, le club peut en exiger la restitution à tout moment, en cas de non restitution, le club est en droit d'encaisser le(s) chèque(s) de caution.

L'équipement contribue à la protection du joueur, celui-ci est donc en charge de **son entretien**, notamment en termes de propreté : le casque doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurantes). Lorsque des pièces sont à changer, prévoir de venir suffisamment à l'avance avant l'entraînement afin d'effectuer les réparations. **Après chaque entraînement ou Match, vérifier le serrage de toutes les vis du casque.**

Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que ce soit. Tout contrevenant pourra voir sa caution ou partie de sa caution encaissée à titre de dommage. Aucun autocollant, autres que ceux éventuellement distribués par les entraîneurs, ne devra être apposé sur le casque.

Toute dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement entraînera l'encaissement d'un ou des chèques de caution.

L'équipement (épaulière, casque) devra être **rendu au plus tard le 30 juin 2025**. **Au-delà de cette date, les chèques seront encaissés par le club sans préavis.**

Nom et Prénom (du responsable légal pour les mineurs) :

Le : / /

Signature : (Précédé de la mention : « lu et approuvé »)

Matériel rendu le :